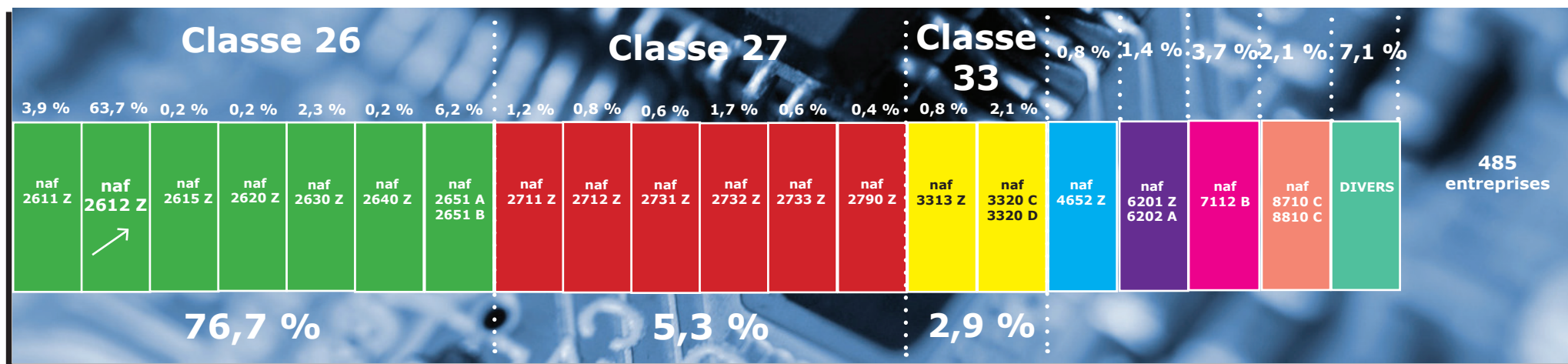


LES FABRICANTS D'ELECTRONIQUE (pour compte de tiers) PAR NAF

La nomenclature d'activité a été élaborée principalement en vue de faciliter l'organisation de l'information économique. Sa finalité est donc essentiellement statistique.

Atomisée sur plus de 50 codes NAF au début des années 2000, la profession a entamé son «coming out». 63,7% des entreprises exerçant durablement le métier de fabricant d'électronique pour compte de tiers se reconnaissent dans le code 26.12 Z

- 26 : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques - 372 entreprises
 - 26.1 : 329 entreprises dont 26.12 Z = 309 entreprises
 - 26.2 : 1 entreprise
 - 26.3 : 11 entreprises
 - 26.4 : 1 entreprise
 - 26.5 : 30 entreprises
- 27 : Fabrication d'équipements électriques - 26 entreprises
 - 27.1 : 10 entreprises
 - 27.3 : 14 entreprises
 - 27.9 : 2 entreprises
- 33 : Réparation et installations de machines et d'équipements - 14 entreprises
 - 33.1 : 4 entreprises
 - 33.2 : 10 entreprises
- 46 : Commerce de gros - 4 entreprises
 - 46.5 : 4 entreprises
- 62 : Programmation, conseil et autres activités informatiques - 7 entreprises
- 7112 B : Activité d'ingénierie, études techniques - 18 entreprises
- 87-88 : Action sociale avec ou sans hébergement pour personnes handicapées - 10 entreprises



Source : SNESE

26.12 Z : Fabrication de cartes électroniques assemblées

Cette sous-classe comprend	Cette sous-classe ne comprend pas
<ul style="list-style-type: none"> - la fabrication de circuits imprimés et de cartes électroniques - la fabrication de cartes d'interface (ex : son, vidéo, contrôleurs, réseau, modem) - le montage de composants sur des circuits imprimés - le montage et/ou l'assemblage de cartes électroniques diverses pour compte de tiers 	<ul style="list-style-type: none"> - l'impression de «cartes à puce» (cf. 18.12Z) - la fabrication de circuits imprimés nus et de circuits intégrés (cf. 26.11Z) - la fabrication de modems (équipement porteur) (cf. 26.30Z)

